

ASSOCIATION
LOI 1901

Alban Charlet
Président

Maison de L'Isle-Adam
95290 L'Isle-Adam

Téléphone : 01 34 08 52 56
Email : charlet.alban@neuf.fr

**DANS CE
NUMÉRO :**

Protéger la biodiversité,
un enjeu fondamental... 2

Assemblée Générale
De L'IASEF 3

Présence au forum
Des associations 3

Un bel exemple de
créativité et de
solidarité 3

Grenelle de l'environne-
ment, un état des lieux.. 4

Calendrier des activités 4



Maison des Associations
de L'Isle-Adam

L'Isle-Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 08



2009 OCTOBRE

Le mot du Président



Le Forum des Associations s'est tenu le 05 septembre dernier. Comme tous les ans, il signe l'heure de la rentrée. C'est toujours un lieu fructueux et convivial de rencontres et d'échanges. L'IASEF a eu à répondre aux inquiétudes des Adamois concernant les coupes en forêt. Lors de cette manifestation, nous avons présenté une exposition sur la biodiversité, celle-ci fut très appréciée.

Le 03.10.2009, L'IASEF a tenu son Assemblée Générale Ordinaire en présence de notre Député Maire Axel Poniatowski, du directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF de Versailles, Olivier JAMES et du responsable de l'unité Val d'Oise de l'ONF Didier Dutour.

M. Axel Poniatowski, Député Maire a félicité notre association pour son dynamisme. Il a exprimé ses craintes sur l'ampleur des coupes en cours et programmées et a rappelé que nos forêts en zone périurbaine étaient des forêts d'accueil et non des forêts d'exploitation.

M. Olivier James, directeur de l'ONF s'est voulu rassurant. Il nous a affirmé que ces coupes étaient justifiées et qu'elles respectaient le plan d'aménagement et qu'en aucun cas elles ne remettaient en cause le statut de forêt d'accueil.

Le Président a rappelé la position de L'IASEF. En effet, il a renouvelé sa demande auprès de M. James : disposer des trois plans d'aménagement afin de pouvoir préparer les comités de gestion annuels avec

des chiffres permettant une analyse objective et donc indiscutable.

Présentés en AGO, le rapport moral, les prévisions d'activités, le rapport financier, le budget prévisionnel ont tous été adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

Après lecture des statuts, l'assemblée a pris acte que 8 postes étaient à pouvoir au sein du Conseil d'Administration. Huit personnes avaient déposé leur candidature. Par un vote à l'unanimité, tous les candidats sont élus.

Le nouveau conseil a ensuite élu son bureau :

Président : Alban CHARLET

Vice-présidents : Laurent CASSIGNARD et François DUPILLE

Secrétaire : Jacques LEMARQUAND

Secrétaire-adjoint : Jean-Marie TERNISIEN

Trésorier : Pierre SAYEGH

Trésorier-adjoint : Marie-Claire GAUDEFROY-VALIBOUSE

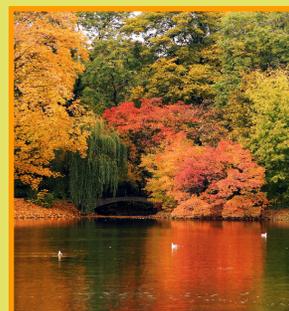
Cette assemblée générale a rassemblé un très grand nombre d'adhérents, présents ou représentés. Elle a confirmé toute sa confiance à l'équipe dirigeante. Cette équipe, composée exclusivement de bénévoles, a pour première ambition, de répondre aux attentes des adhérents.

Votre soutien est leur récompense.

En leur nom un grand merci à tous.

Alban Charlet

C'est l'Automne...



Protéger la Biodiversité, un enjeu fondamental...



« Le meilleur modèle de développement durable, c'est la diversité du vivant, depuis 4 milliards d'années » Professeur Robert Barbault, (écologue, Directeur du département « Ecologie et Gestion de la Biodiversité » au Muséum National d'Histoire Naturelle).

1°) Qu'est ce que la biodiversité ?

Un concept servant à décrire toute la richesse du monde vivant, de l'infiniment petit (bactéries, plancton, etc.) à l'infiniment grand (océans, forêts, déserts, etc.), les interactions entre les différents milieux et les relations entre les différentes espèces (compétition, coopération, prédation, etc.)

2°) La France est un pays majeur dans le monde en terme de biodiversité

- ▶ 4 domaines biogéographiques en métropole (atlantique, continental, méditerranéen, et alpin) et une diversité de domaines en outre-mer.
- ▶ 1^{er} rang en Europe pour la diversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces, dont 220 de nicheurs), des mammifères (120 espèces)
- ▶ 40 % des espèces européennes de flore présentes en France



3°) La biodiversité est de plus en plus menacée. Quelques chiffres :

- ▶ 14 % des espèces de vertébrés ont disparues du territoire français depuis 1850.
- ▶ Pourcentage d'espèces menacées de disparition en France métropolitaine (Liste Rouge des Espèces Menacées – Muséum d'Histoire Naturelle et Comité français de l'UICN) : 10 % des espèces de mammifères, 25 % des espèces d'oiseaux nicheurs, 20 % des espèces d'amphibiens et reptiles, 10 % des espèces végétales.
- ▶ 50 % des zones humides asséchées en métropole depuis 30 ans.

Quelques causes parmi d'autres :

- ▶ **La dégradation et la destruction des milieux naturels** : pratiques agricoles intensives ou inadaptées (monoculture, drainage, suppression des haies, utilisation massive de pesticides), urbanisation, surexploitation des ressources naturelles (extraction massive en carrières, coupes forestières « à blanc », pêche intensive et industrielle, etc.), assèchement des zones humides, pollution d'origine agricole (la France est le 3^{ème} utilisateur mondial de pesticides), industrielle et domestique, etc.
- ▶ **Le réchauffement climatique** qui fragilise certaines espèces et certains écosystèmes (exemple : le chêne pédonculé présent dans nos forêts souffre de la sécheresse)
- ▶ **L'introduction d'espèces exotiques envahissantes** qui bouleversent l'équilibre des milieux naturels en prenant l'ascendant sur les espèces locales (tortue de Floride, grenouille taureau, ambroisie, buddléia, etc.).

4°) Les conséquences à long terme

Déséquilibres entre les différents écosystèmes : les écosystèmes fragilisés finissent par ne plus pouvoir assurer leurs fonctions au sein de la biosphère, ce qui à une grande échelle peut entraîner des cataclysmes (érosion, désertification, dérèglement des micro-climats, pollutions, inondations, etc.).

Appauvrissement des ressources naturelles à la disposition de l'Homme : l'Homme est dépendant de la variété, de la richesse et de l'équilibre des écosystèmes pour ses besoins vitaux tels que l'alimentation, l'habillement (lin, coton, soie, etc.) et sa santé (70 % des médicaments sont issus de végétaux).

L'exemple de l'abeille : 80 % des espèces végétales ont besoin des abeilles pour être fécondées par la pollinisation – 35 % de la production mondiale de fruit dépend de la pollinisation par les abeilles.

Disparition des abeilles = pollinisation plus difficile = disparition d'espèces végétales = disparition d'espèces animales

Appauvrissement du patrimoine naturel de l'Humanité, héritage pour les générations futures.

5°) Que pouvons nous faire au quotidien

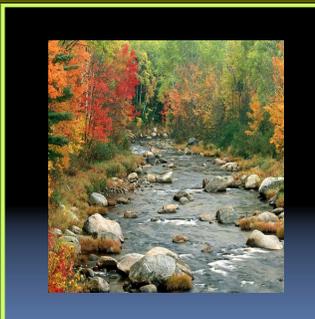
- ▶ Respecter et protéger les milieux naturels et les espèces menacées.
- ▶ Laisser de la place à la nature dans notre environnement.
- ▶ Changer nos habitudes de consommation pour éviter la surconsommation.
- ▶ Privilégier les modes de production respectueux de la nature et de l'environnement.
- ▶ Economiser les énergies et les ressources naturelles, notamment l'eau.
- ▶ Limiter et trier nos déchets,
- ▶ Eviter l'utilisation de produits toxiques et de pesticides.
- ▶ Jardiner de façon naturelle et éco-responsable.

En guise de conclusion :

« Il ne sert à rien à l'Homme de gagner la Lune, s'il vient à perdre la Terre » (François Mauriac).



Laurent CASSIGNARD



Assemblée générale annuelle...



Après avoir présenté L'I.A.S.E.F aux invités, le Président donne la parole à M. Axel Poniatowski qui félicite les membres de l'association pour le travail pédagogique et d'informations auprès de la population. Il confirme ses inquiétudes sur l'évolution des coupes de bois effectuées dans les trois forêts domaniales du Val d'Oise.



Présence de L'IASEF au forum des Associations...



Lors du forum des associations, nous avons présenté une exposition sur la biodiversité. Cette manifestation a été aussi, pour L'IASEF, l'occasion d'expliquer sa position sur les coupes de bois importantes constatées dans les trois forêts domaniales du Val d'Oise.



Une bel exemple de créativité et de solidarité...



En décembre 2003, la Galoche Bouffémontoise a préparé un projet d'itinéraire de promenade et de randonnée pour les personnes à mobilité réduite en forêt de Montmorency, proposé et accepté par le Codérando 95, instance départementale de Fédération Française de la Randonnée pédestre.

Pour le club, l'idée de base était de faire découvrir ou redécouvrir aux personnes concernées un espace naturel forestier que tous, piétons, cyclistes, fauteuils roulants pourraient partager en toute convivialité. Ce projet nécessitait d'adapter les accès à la forêt au niveau des barrières, d'améliorer la qualité de roulement dans les chemins, de faciliter l'approche et le stationnement de véhicules spécialement adaptés, de créer des aires de repos. Un partenariat s'est créé avec le Conseil général, le Comité départemental du tourisme et des loisirs qui contribua pour une grande partie au financement, l'ONF gestionnaire du domaine forestier qui apporta son savoir faire technique, le Codérando 95 et le club de la Galoche Bouffémontoise. Un tel projet ne pouvait pas être monté sans la participation active des intéressés eux-mêmes, représentés par l'Association des Paralysés de France (AFP) et du Foyer Louis Fiévet à Bouffémont. Plusieurs réunions et essais pratiques avec fauteuil ont permis d'aboutir à un projet dont les grandes lignes retenues étaient les suivantes: Aménagement de 2 parkings pour le stationnement des véhicules, aménagement de 2 ou 3 aires de repos, un itinéraire en boucle de 7 Kms environ, empruntant des chemins existants re-calibrés au besoin afin d'offrir une largeur de 2m minimum, une signalétique visant à sensibiliser l'ensemble des usagers au respect du parcours créé et des règles de cohabitation.

Dès 2005, une première tranche de 2 Kms d'itinéraire, un parking côté cimetière de Bouffémont, une aire de repos sur la route de Faîte côté Chauvry équipée d'une table et des bancs ont été réalisés. L'itinéraire de promenade pour personnes à mobilité réduite à été inauguré le 25 Novembre 2006.

La Galoche Bouffémontoise



Une amie nous a quitté...



Annie LARTISIEN nous a quitté brutalement.

Les personnes présentes à l'Assemblée Générale ce 3 octobre ont pu apprécier sa gentillesse, son écoute et sa disponibilité. Lors du verre de l'amitié, Annie était encore là pour nous aider au service. Nous étions nombreux à ses obsèques pour lui rendre un dernier hommage et présenter nos condoléances à sa famille. Annie tu nous manqueras.



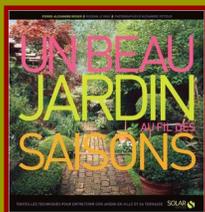
Calendrier des Activités

4ème trimestre 2009



10-11 Octobre

Salon de
l'horticulture
L'Isle-Adam



21-22 Novembre

Exposition à
EspaceMagallon
Et
sorties
découvertes des
arbres
à L'Isle-Adam



Pour de plus amples
informations:
Tél: 01.34.08.52.56

Grenelle de l'Environnement... Etat des lieux



La Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été adoptée le 3 août 2009.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une loi de programmation, dont l'objet n'est pas de définir des mesures concrètes mais plutôt de fixer des objectifs à atteindre en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Les principales dispositions de cette loi concernent :

► **La lutte contre le changement climatique**, qui est placée au 1^{er} rang des priorités, avec des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

A cet égard, la loi fixe des objectifs en matière de réduction des consommations d'énergie des bâtiments, de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, en privilégiant les modes de transport « propres », de recherche dans les domaines du développement durable et des économies d'énergie.

La loi prévoit également une augmentation de la production de bois en France, en tant qu'énergie renouvelable, tout en maintenant une gestion durable des ressources sylvicoles.

► **La protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources naturelles**, avec pour principaux objectifs :

- la constitution, d'ici 2012, d'une trame verte et bleue destinée à créer des continuités territoriales naturelles avec une prise en compte dans les documents d'urbanisme ;
- la création de 3 nouveaux parcs naturels nationaux et la protection de 20.000 ha de zones humides ;
- la valorisation de la production agricole biologique avec pour objectif que celle-ci représente 6 % des surfaces agricoles utiles en 2012 et 20 % en 2020 ;
- la protection des ressources en eau ;
- la réduction de moitié, sur 10 ans, de l'utilisation des pesticides ;
- l'interdiction des phosphates dans les lessives d'ici 2012,
- la mise en place d'un plan d'urgence pour la préservation des abeilles.

► **La protection de la santé**, avec notamment la mise en œuvre, d'ici 2012, d'un étiquetage informatif pour les produits et matériaux contenant des Composés Organiques Volatils (C.O.V.).

► **La gestion des déchets**, avec pour principal objectif de réduire de 7 % par habitant la production d'ordures ménagères d'ici 2014/2015.

Cette loi de programmation, dite « Grenelle 1 » doit être suivie d'autres textes (lois et décrets) qui auront pour objet d'adopter des mesures concrètes en rapport avec les objectifs fixés.

Une loi dite « Grenelle 2 » va être soumise prochainement au Parlement. Un débat passionné s'est déjà engagé en ce qui concerne la fameuse « taxe carbone » ou plutôt « contribution climat-énergie ».

Au-delà de toute considération politique ou partisane, souhaitons que ce débat puisse être constructif et que notre société puisse définitivement laisser derrière elle l'ère de la surconsommation, du gaspillage et de la pollution, pour s'engager définitivement dans la voie du développement durable.



Laurent CASSIGNARD